



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 54164

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'histoire à l'école. L'histoire est la connaissance de nos racines, l'expression d'un passé qui a forgé notre France et notre monde. S'il est indispensable d'asseoir la communauté nationale autour de certains événements précis, il n'est pas souhaitable pour nos enfants que ces événements soient dénaturés ou pris hors de leur contexte historique. Si l'on veut pouvoir réfléchir sur le long terme dans le secondaire, il est indispensable d'apprendre aux enfants du primaire et du collège le fil rouge et ininterrompu de l'histoire. Il lui demande s'il a l'intention de donner toute sa place à l'enseignement de l'histoire dans la réflexion qu'il mène sur l'école.

### Texte de la réponse

L'enseignement de l'histoire constitutif des « humanités » est une composante du socle commun des connaissances dont le projet de loi sur l'avenir de l'école fait une priorité. À l'école primaire, 3 heures à 3 h 30 sont consacrées chaque semaine à l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cycle 3 (cycle des approfondissements : CE2-CMI-CM2). Cet enseignement est précédé au cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux : GS-CP-CE1) par une première approche de l'histoire intégrée dans le domaine intitulé « découverte du monde ». Au cycle 3, les contenus sont structurés selon 6 périodes : la préhistoire, l'antiquité, le moyen-âge, du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne, le XIXe siècle, le XXe siècle et le monde actuel. En continuant à réserver une place prépondérante à la France, ce programme l'insère dans une approche européenne et parfois mondiale, sans exclure la dimension régionale. Il ne se limite pas aux seuls événements politiques mais s'ouvre aux autres réalités (culturelles et sociales en particulier) qui seront abordées dans leur complexité dans le second degré. L'enseignant aide l'élève à construire une intelligence du temps historique ; le respect du déroulement chronologique, jalonné par des dates significatives, est donc essentiel. La leçon d'histoire fait une très large place au récit du maître, à l'exploration active de documents et à la réflexion collective ; elle suppose un usage réglé de la parole, attentif à la précision du vocabulaire utilisé et à la rigueur du raisonnement. Au collège, dans le cadre des horaires impartis à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique, les programmes d'histoire proposent une première approche de l'histoire de l'humanité qui, sans négliger les autres cultures, est essentiellement organisée autour de la lente constitution du patrimoine culturel européen. Les finalités de cet enseignement sont intellectuelles, civiques, patrimoniales et culturelles. Le programme de sixième est consacré au monde antique ; les objectifs patrimoniaux et de formation impliquent que la plus grande partie de l'horaire disponible soit consacrée à la Grèce, à Rome et à la dimension historique des religions juive et chrétienne. Les programmes du cycle central sont consacrés au Moyen Âge et aux débuts des Temps modernes puis aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Pour permettre de caractériser ces périodes, des temps forts, envisagés comme des observatoires privilégiés, ont été choisis : le monde au IXe siècle, le XIIIe et le XVIe siècles en Occident (classe de cinquième) puis la monarchie absolue en Europe et ses remises en cause, la période révolutionnaire, le XIXe siècle (classe de quatrième), une place particulière étant réservée à l'histoire de France. Le programme en classe de troisième qui s'intitule « Le monde

d'aujourd'hui » lie étroitement l'histoire et la géographie et les finalités définies prennent toute leur signification : les élèves doivent être capables de donner sens au monde dans lequel ils vivent. Depuis la classe de sixième, les programmes mettent en évidence une liste volontairement limitée mais conçue comme indispensable, de repères chronologiques, de cartes et de documents de nature patrimoniale. En évitant la tentation encyclopédique, il s'agit bien, au terme du collège, de favoriser l'appropriation par l'élève d'une culture fondatrice d'une citoyenneté éclairée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54164

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 2004, page 10155

**Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2454